

DECISION DE NON OPPOSITION A UNE
DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° DP 23211 23 D0004

Dossier déposé complet le 15/06/2023

Dossier déposé affiché le 15/06/2023

de Monsieur Dominique LACHAUD
demeurant 6 Le Bichaud
23200 SAINT MARC A FRONGIER
pour Pose d'un carport trois faces pour faire
office d'abri de jardin et stockage de bois
sur un terrain sis 9 Le Bichaud
23200 SAINT MARC A FRONGIER
cadastré ZE54

SURFACE DE PLANCHER

Existante : 0 m²

Créée : 0 m²

Démolie : 0 m²

Nombre de logements créés : 0

Le Maire,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants,
Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 dite loi Montagne relative au développement et à la protection de la montagne,
Vu les articles L 122-1 et suivants et R 122-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
Vu les articles L.111-3 à L.111-10, articles R.111-2 à R.111-30 du Code de l'Urbanisme,
Vu le Règlement National d'Urbanisme,
Vu la zone Partie Actuellement Urbanisée (PAU),
Vu l'avis ci-annexé conforme favorable du Représentant de l'Etat en date du 26 juin 2023,

DÉCIDE

Article UNIQUE : Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés.

Fait à SAINT MARC A FRONGIER

Le 04 JUIL. 2023

Le Maire



Le Maire,

Jean-Louis JOSLIN